



Commune de SANDILLON

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 4 avril 2019

Séance ouverte à 20 heures 00

Présents :

Mmes et MM. ALAVOINE, BISSONNIER, BONJEAN, BOVIGNY, BRIMBOEUF, CROISSET, DUBOIS, JUTEAU, LAURENT, LUTON, MALBO, MARNIER, POIGNARD, TAFFOUREAU, TAUZI, THAUVIN, VENON

Absents ayant donné pouvoir :

M. ARCHENAULT pouvoir à M. BISSONNIER

Mme GOYER pouvoir à M. BRIMBOEUF

Mme LE BON pouvoir à Mme ALAVOINE

M. LEVOUX pouvoir à M. THAUVIN

Mme ROLAND pouvoir à M. POIGNARD

Absents excusés :

Mme HOCHET

M. EL MAOUJOUDI

M. FARINHA

A l'unanimité, M. DUBOIS a été désigné secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée, assisté de Mme DESBOIS, DGS.

1) Adoption du PV du 26 mars 2019

Remarques : néant

Adopté à l'unanimité

URBANISME

2) Droit de préemption urbain : déclarations d'intention d'aliéner (délibération 2019-43)

Sur exposé des déclarations d'intention d'aliéner, le Conseil décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les DIA n°4 à 15.

Adopté à l'unanimité

CULTURE

3) Fonds d'accompagnement Culturel aux communes – demande de subvention « Festival Sandinotes » (délibération 2019-44)

Au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes, une demande d'aide peut être déposée auprès du Conseil départemental, pour le financement des spectacles proposés dans le cadre du Festival Sandinotes.

Il s'agit d'une participation à l'achat d'une prestation pour tout spectacle dit des "Arts vivants" (théâtre, danse, musique, contes et arts du cirque) organisé par une commune, et donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le Département du Loiret, sur une commune autre que celle accueillant le spectacle.

Pour 2019, la demande porte sur les prestations des groupes suivants pour un montant total de 6 872€ :

- The Soul Dealers,
- Cocodril Gumbo,
- Majnun & Sara Song,
- Percussions brésiliennes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la demande d'aide au titre du Fonds d'accompagnement culturel aux communes auprès du Conseil départemental pour le financement des spectacles tel qu'exposé ci-dessus, au taux maximal autorisé,
- **CHARGE** le Maire d'accomplir toutes formalités relatives à l'exécution de la présente délibération, y compris signer tous documents et convention avec le Département.

Adopté à l'unanimité

VOIRIE-RESEAUX

4) Aménagement de la rue du Dhio : attribution et autorisation de signature du marché (délibération 2019-45)

Un marché de travaux pour l'aménagement de la rue du Dhio a été lancé par la collectivité le 4 février 2019 pour une remise des offres fixée au 4 mars 2019 à 17h00. Il comporte trois lots.

Neuf entreprises ont transmis leurs offres dans les délais impartis :

- Lot n°1 (VRD) : 5 offres
- Lot n°2 (Eclairage) : 1 offre
- Lot n°3 (Espaces verts) : 3 offres

Au regard du règlement de consultation qui détermine les lots et fixe les critères de jugement des offres, il est présenté aux membres du conseil municipal les résultats de l'analyse des offres proposés par le maître d'œuvre :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT
1	VRD	TPVL	239 944,87 €
2	Eclairage	INEO	14 878,30 €
3	Espaces verts	BOURDIN	10 083,00 €
<i>Eclairage option 1 (lanternes contemporaines)</i>			<i>3 015,00 €</i>
Total			267 921,17 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ATTRIBUE** les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la rue du Dhio aux entreprises ci-dessus énumérées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, et notamment les marchés de travaux avec les entreprises.

Adopté à l'unanimité

5) Programme de voirie et d'eau potable 2018 : attribution et autorisation de signature du marché (délibération 2019-46)

Un marché de travaux pour le programme de voirie et d'eau potable a été lancé par la collectivité le 25 janvier 2019 pour une remise des offres fixée au 14 février 2019 à 17h. Il comporte deux lots.

Huit entreprises ont transmis leurs offres dans les délais impartis :

- Lot n°1 (voirie) : 4 offres,
- Lot n°2 (eau potable) : 4 offres.

Au regard du règlement de consultation qui détermine les lots et fixe les critères de jugement des offres, il est présenté aux membres du conseil municipal les résultats de l'analyse des offres proposés par le maître d'œuvre :

- Pour le lot n°1 relatif à la voirie, l'offre de l'entreprise STPA (tranche ferme en 2019 et tranche optionnelle 1 en 2020), qui est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 91 900 € HT.
- Pour le lot n°2 relatif à l'eau potable, l'offre (base et variante exigée n°1) de l'entreprise EIFFAGE SCBM, qui est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 502 805 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ATTRIBUE** les marchés relatifs aux travaux de voirie et d'eau potable aux entreprises ci-dessus énumérées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, et notamment les marchés de travaux avec les entreprises.

Adopté à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

6) Répartitions des subventions aux associations (délibération 2019-47)

Dans le cadre de sa politique associative, le Conseil municipal octroie chaque année aux associations des subventions afin de contribuer à leurs dépenses de fonctionnement, au développement d'activités ou encore à la réalisation d'une action.

Il est rappelé qu'un budget global de subvention de 111 200 € a été voté au budget 2019 lors de la séance du conseil municipal du 26 mars dernier.

Sur proposition de la commission « Vie associative », il est proposé au Conseil de procéder à la répartition de cette somme et statuer sur l'attribution détaillée par association.

Sur cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents votants ou représentés,

- **APPROUVE** la répartition de l'enveloppe de 111.200 € des subventions aux associations, telle qu'elle figure en annexe,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits nécessaires au budget 2019 de la commune (section de fonctionnement chapitre 65),
- **CHARGE** le Maire de toute formalité se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Mme Taffoureau, MM. Poignard et Venon ne prennent pas part au vote.

BATIMENTS

7) Approbation d'une convention de groupement de commandes avec la commune de Saint-Denis-en-Val relative à la restructuration des terrains de tennis extérieurs (délibération 2019-48)

Les communes de Saint-Denis-en-Val et Sandillon proposent de se regrouper pour mutualiser les travaux de restructuration de leurs terrains de tennis extérieurs.

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure une convention de groupement de commandes, conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015, qui prévoit les modalités de fonctionnement.

La commune de Saint-Denis-en-Val est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

Les frais liés à la procédure de désignation du cocontractant ainsi que les frais de publicité liés à la passation des marchés sont supportés pour moitié par chaque membre du groupement. Le coordonnateur adressera une demande de remboursement chiffrée et détaillée.

Sur cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents votants ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de groupement de commandes à passer avec la commune de Saint-Denis-en-Val,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes formalités relatives à l'exécution de la présente délibération, y compris signer la convention avec la commune de Saint-Denis-en-Val.

Adopté à l'unanimité

ACTUALITES DES COMMISSIONS

SCOLAIRE

- Conseil d'administration du collège : aides fournies par la commune très appréciées

VOIRIE & RESEAUX - BATIMENTS

- Signalisation horizontale RD13 : les travaux sont programmés,
- Passage piétons rue du Maquis de Samatha (groupement de commandes CCL) : en attente de désignation de l'attribution du marché de signalisation horizontale,
- Réunion publique des riverains de la rue d'Allou le 10 avril à 20h30 pour présenter les futurs travaux d'aménagement de sécurité,
- Relève annuelle des compteurs d'eau : en cours sur la commune,
- Prochaine commission : 2 mai à 20h.

INFORMATION – CULTURE - COMMUNICATION

- Centre culturel : rencontre des présidents d'associations impactées par le projet pour leur présenter les avancements de l'opération
- Bibliothèque : pour le mois de mars 20 nouvelles inscriptions et hausse de 15 % des prêts

CCAS

- Budget voté le 3 avril,
- Convention conclue avec le Centre Sportif et Social (C2S) de Jargeau pour le portage des repas à domicile.

FETES ET CEREMONIE

- Prochaine commission : 9 avril à 19h.

La séance est levée à 21h20.

Le secrétaire de séance ,
Yoann DUBOIS

Le Maire,
Gérard MALBO



